

*Les positions de l'Acepp
sur l'actualité Petite Enfance*

Le 8 février 2010

**Les maisons d'assistants maternels :
la déréglementation en marche !
L'Acepp y est fortement opposée.**



Association des collectifs enfants
parents professionnels
15, rue du Charolais -75012 Paris
Tél : 01 44 73 85 20
www.acepp.asso.fr

Communiqué :

Le sénat vient d'adopter en première lecture une proposition de loi relative à la création de Maison d'assistants maternels. Le gouvernement ne s'oppose pas à ce projet de loi.

Déjà en 2009 a été autorisé, dans le cadre de la loi de sécurité sociale, le regroupement d'assistants maternels qui permet à 4 assistants maternels de se regrouper dans un local commun (hors de leurs domiciles) et d'accueillir ainsi potentiellement jusqu'à 16 enfants. La loi a instauré à cette occasion un cadre minimum incluant notamment la signature d'une convention entre le conseil général, les assistants maternels et la CAF/MSA pour définir les conditions de cet accueil atypique. Un avis de la commune d'implantation était aussi sollicité.

L'Acepp avait émis des réserves sur ce nouveau mode de garde, considérant cet accueil comme collectif alors que les professionnels (assistants maternels) ne sont pas formés à ce type de mission. L'absence d'obligation d'un projet d'accueil commun, de forme de régulation entre adultes mais aussi entre enfants ne peut qu'engendrer des difficultés voire des souffrances.

Le cadre, celui déjà très allégé requis pour les regroupements d'assistants maternels, est encore trop important pour des sénateurs et ceux-ci viennent de proposer une loi qui supprime toute forme d'obligations en arguant qu'il pouvait être fait confiance exclusivement à la bonne volonté des professionnels et au contrôle des parents.

Faire croire qu'accueillir 16 enfants âgés de 3 mois à 6 ans dans un local par 4 adultes sans expérience avec 30 heures de formation sans aucune forme de régulation permet de répondre aux besoins de l'enfant est une provocation !

Obnubilés par leur volonté de développer quantitativement l'offre de garde de jeunes enfants, les sénateurs et le gouvernement :

- en oubliant qu'ils ont l'obligation, dans le cadre de la Convention internationale des Droits de l'Enfant que la France a ratifiée, « *d'assurer à l'enfant la protection et les soins nécessaires à son bien-être, compte tenu des droits et des devoirs de ses parents* » (extrait article 3).

- bafouent les fondements du droit du travail en autorisant la délégation entre assistant maternel sans contrepartie. Les enfants sont ainsi confiés à un collectif d'adultes sans aucun lien entre eux sauf dans un cadre de troc de garde d'enfants.

Cette proposition de loi vient d'être transmise à l'Assemblée nationale pour la soumettre aux votes des députés.

L'Acepp invite les députés, au nom du « principe de précaution », au nom de la protection de l'enfance, que ce projet de loi ne soit pas promulgué dans l'attente d'une évaluation partagée et contradictoire des regroupements d'assistants maternels.

**L'Acepp, le réseau national
d'initiatives parentales pour l'accueil
des jeunes enfants et de leurs familles**

Depuis 1980, l'ACEPP fédère
800 lieux d'accueil
associatifs de la petite enfance
(multiaccueils, crèches parentales,
microstructures, centres de loisirs...).

C'est aussi un réseau de compétences
de 30 associations
départementales et régionales.

L'Acepp en tant que mouvement parental
éducatif et citoyen est au cœur de la
société, confrontée aux besoins et
difficultés du quotidien des familles.

L'Acepp est membre du collectif
[Pas de bébés à la consigne](http://www.pasdebebesalaconsigne.com) :
www.pasdebebesalaconsigne.com

**Avec une offre de 20 000 places,
les établissements d'accueil de la petite
enfance à gestion parentale
se caractérisent par leur volonté**
- d'impliquer les parents dans leur
fonctionnement en favorisant la
collaboration parents professionnels
- de jouer un rôle
dans le développement social local.

**Les établissements d'accueil de la petite
enfance à gestion parentale se sont
construits autour de préoccupations
éducatives, d'épanouissement de l'enfant,
d'ouverture à la diversité sociale, culturelle
et au handicap, d'harmonisation des temps
de vie familiaux et professionnels.**

Contacts Acepp :

- Philippe DUPUY
Délégué national Petite Enfance et Emploi
tél. : 06-08-75-36-53 - 01 44 73 85 22
philippe.dupuy@acepp.asso.fr

Contact Presse :

- Annie Maillet
Chargée de communication
Tél. : 01 44 73 85 38
info@acepp.asso.fr

En savoir sur l'ACEPP : www.acepp.asso.fr